



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 16 avril 2021

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°1

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DE RECHANGE ET D'ACCESSOIRES DE FAUCHAGE DE MARQUE NOREMAT ET LINTRAC POUR LES ATELIERS DE GLISY ET D'ABBEVILLE DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la Société NOREMAT

Validation du choix du Bureau du CASDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-3 3° ;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 consentant au Bureau du CASDIS une délégation explicite dans le domaine des marchés publics notamment pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Les ateliers du Garage Départemental doivent s'équiper de pièces de rechange et d'accessoires de fauchage pour les ateliers de Glisy et d'Abbeville du Garage Départemental.

La société NOREMAT détient l'exclusivité quant à la distribution et la commercialisation de ces produits conformément à l'attestation d'exclusivité du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société NOREMAT pour « la fourniture et la livraison de pièces de rechange et d'accessoires de fauchage de marque NOREMAT et LINTRAC pour les ateliers de Glisy et d'Abbeville du Garage Départemental » pour un montant estimatif annuel de 50 000 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_D1
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	<p>Fourniture et livraison de pièces de rechange et d'accessoires de fauchage de marque NOREMAT et LINTRAC pour les ateliers de Glisy et d'Abbeville du Garage Départemental</p> <p>Marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la Société NOREMAT</p> <p>Validation du choix du Bureau du CASDIS</p>
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2 - marchés négociés
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	1158
Nom original :		
D1.pdf	application/pdf	135845
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	135845

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 09h56min55s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>20 mai 2021 à 09h56min55s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>20 mai 2021 à 09h56min56s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>20 mai 2021 à 09h58min42s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-05-20</i>



DIRECTION
SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 16 avril 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°2

CONVENTION POUR LA LOCATION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour décider l'engagement du SDIS par le biais de convention lorsque les conditions d'approbation le requièrent (ex : impact financier ou particularité liée au partenaire,...) ;

Vu la délibération n°10 du Bureau du CASDIS en date du 18 décembre 2020 validant la convention pour la location d'une valise diagnostique pour un montant total sur 3 ans de 14 118,70 € HT soit 16 942,44 € TTC et autorisant le Président à la signer.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a acquis une valise diagnostique en 2017 afin d'accompagner les mécaniciens dans la recherche des défaillances électroniques, de plus en plus présentes dans les véhicules actuels. Jusqu'à présent, cette valise est convoyée plusieurs fois par semaine entre les ateliers d'Abbeville et de Glisy.

Afin d'optimiser le travail des mécaniciens, une convention concernant la location d'une valise diagnostique a été présentée lors du bureau du 18 décembre 2020. Celle-ci avait pour objet de fixer les engagements réciproques des 3 parties, le Garage Départemental, la Société DELESTREZ et la Société LOCAM. Néanmoins, la société LOCAM n'a pas souhaité signer la convention. En effet, cette dernière souhaite que la convention soit modifiée notamment s'agissant de la durée de la convention en cas de panne de la valise et souhaite retirer la clause financière de non-paiement par le Garage Départemental.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification aux trois parties signataires pour une durée de 36 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De prendre acte des modifications apportées par la société LOCAM comme précisées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

De valider la convention modifiée pour la location d'une valise diagnostique pour un montant total sur 3 ans de 14 118,70 € HT soit 16 942,44 € TTC

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer la convention.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0

CONVENTION POUR LA LOCATION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Entre les soussignés :

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

7, Allée du Bicêtre - 80026 AMIENS Cedex

Représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration dudit établissement agissant en sa dite qualité, en vertu d'un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme en date du 28 avril 2015

Ci-après dénommé « LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME»,

Et

Les Etablissement FERDINAND DELESTREZ,

ayant leur siège social 165 rue Dejean 80000 Amiens, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 581 721 099, représenté par _____, Directeur ;

Ci-après dénommé « la Société DELESTREZ »,

Et

La société LOCAM - LOCATION AUTOMOBILE MATERIEL,

ayant son siège social 29 rue Léon Blum 42000 SAINT ETIENNE, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 310 880 315, représenté par _____, Directeur ;

Ci-après dénommé « la Société LOCAM »,

Il est exposé ce qui suit :

Le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ; dans le cadre de l'exercice de ses missions de réparation et d'entretien de véhicules et engins du Département de la Somme et du Service d'Incendie et de Secours de la Somme, a besoin de réaliser des diagnostics des véhicules et engins.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de mise à disposition et la location d'une valise diagnostique par le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Pour permettre au Garage Départemental de réaliser ses missions de réparations et d'entretien des véhicules et engins du Département de la Somme et du Service d'Incendie et de Secours de la Somme, la Société DELESTREZ lui fournit une valise diagnostique KTS560 avec testeur de système comprenant les abonnements VL, PL et Agri pour une durée de 36 mois.

ARTICLE 3 : DESTINATION DU MATERIEL

La valise diagnostique objet de la présente convention, sera utilisée par le Garage Départemental, Ateliers d'Abbeville et de Glisy, à usage exclusif pour la réalisation des activités relevant de sa compétence.

ARTICLE 4 : ETAT ET ENTRETIEN DU MATERIEL

La valise diagnostique, mise à disposition, est réputée neuve.

En cas de panne de la valise, la Société DELESTREZ sera informée par téléphone avec confirmation par mail afin de réparation.

Si la durée d'indisponibilité est supérieure à 5 jours ouvrés, la Société DELESTREZ fournira une valise de remplacement.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE LA LOCATION

La Société LOCAM fournira au Garage Départemental une facture trimestrielle d'un montant de 1 176,56 € HT soit 1 411,87 € TTC (TVA 20 %).

5.1. Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes à cette location seront établies en 1 exemplaire via le portail CHORUS et porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse du créancier,
- Le numéro de compte bancaire ou postal,
- L'objet de la location,
- Le montant hors taxe de la location,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total de la location,
- La date de facturation.

Pour déposer les factures sur Chorus, les informations suivantes seront nécessaires :

- N°SIRET du Garage Départemental : 288 000 011 00065
- N° d'engagement : il s'agit d'un numéro qui sera fourni par le Garage Départemental à la notification de la présente convention et à chaque début d'exercice comptable.
- N° de code service : renseignement non rendu obligatoire.

Les courriers et autres demandes devront parvenir à l'adresse suivante :

Garage Départemental de la Somme 4 avenue du Great Eastern 80440 GLISY

La remise de factures électroniques est obligatoire pour les petites, moyennes, grandes entreprises et les personnes publiques via le portail de l'État « CHORUS PORTAIL PRO » et ce conformément aux dispositions du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 et de l'arrêté du 9 décembre 2016 relatifs au développement de la facturation électronique.

5.2. Mode de règlement

La location sera payée par mandat administratif selon la réglementation en vigueur. Le délai global de paiement est de 30 jours selon les dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 : COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE

Le comptable public assignataire est Madame La Payeure Départemental de la Somme 1-3 rue Pierre Rollin CS 12301 80023 Amiens Cedex.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification. Elle est conclue pour une durée de 36 mois.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention peut être dénoncée avant le terme des 36 mois, le garage Départemental informera les Sociétés LOCAM et DELESTREZ de la fin de la mise à disposition, au plus tard 2 mois avant la date de fin de la présente convention.

Fait à Amiens, le

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Somme,

Stéphane HAUSSOULIER

Pour la Société DELESTREZ,

Pour la Société LOCAM,



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D2
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Convention pour la location d'une valise diagnostique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
Nom original :		
D2.pdf	application/pdf	374617
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	374617

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h01min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h01min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h01min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h03min08s	Reçu par le MI le 2021-05-20

**DIRECTION****SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES**

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME****Réunion du 16 avril 2021****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30. |

DELIBERATION N°3

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la délibération n°20 du Bureau du CASDIS en date 18 décembre 2020 autorisant le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 à 3-3 ainsi que l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ainsi que par la présente convention.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Lors d'un recrutement effectué sur la base de l'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée (recrutement suite à un accroissement temporaire d'activités) et conformément à la convention cadre relative au contrat à durée déterminée et au contrat d'apprentissage validée par le bureau du CASDIS du 18 décembre 2020, une délibération relative à la création d'un emploi non-permanent doit être soumise à ce dernier précisant les éléments suivants :

- la catégorie de recrutement (A/B/C) ;
- le motif juridique du recrutement ;
- la nature des fonctions ;
- le niveau de recrutement et de rémunération ;
- les éléments relatifs au temps de travail.

De plus, un rapport d'information doit être soumis au bureau de CASDIS lors d'un recrutement effectué sur la base de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée (remplacement de fonctionnaire ou de contractuel momentanément indisponible) précisant les éléments mentionnés ci-dessus ainsi que l'identité de l'agent absent.

En conséquence, le tableau présent en annexe vous présente les propositions de recrutement suivantes conformément aux articles suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :

- **article 3-I-1°**
 - un agent de gestion comptable au sein du groupement finances dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (lié au déploiement d'un nouveau logiciel de gestion financière « Grand Angle ») avec création d'un emploi non permanent ;
 - un agent technique au sein du centre logistique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité avec création d'un emploi non permanent ;
- **article 3-1**
 - un gestionnaire au sein du groupement médical en remplacement de Madame Nagima EL BOUHASSANI absente en raison d'un congé maternité ;
 - un mécanicien polyvalent au sein du groupement garage départemental afin de remplacer Monsieur Hermann BROU.

L'impact budgétaire de ces contrats à durée déterminée est estimé à 26 541.88 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De créer un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif – 1^{er} échelon (catégorie C) à temps complet dans le cadre du recrutement d'un agent de gestion comptable au sein du groupement finances, lié à un accroissement temporaire d'activité (déploiement d'un nouveau logiciel de gestion financière « Grand Angle » pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 2 :

De créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique – 1^{er} échelon (catégorie C) à temps complet dans le cadre du recrutement d'un agent technique au sein du centre logistique, lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 3 :

De recruter un gestionnaire au sein du groupement médical en remplacement de Madame Nagima EL BOUHASSANI absente en raison d'un congé maternité, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon (catégorie C) à temps complet, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 4 :

De recruter un mécanicien polyvalent au sein du groupement garage départemental afin de remplacer Monsieur Hermann BROU, sur le grade d'adjoint technique – 1^{er} échelon (catégorie C) à temps complet, pour une durée de 3 mois, à compter 1^{er} juin 2021.

Article 5 :

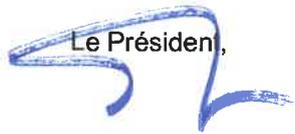
De dire que l'impact budgétaire de ces contrats à durée déterminée est estimé à 26 541.88 €.

Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,


Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0

Annexe : recrutements d'agents contractuels au sein du SDIS 80 à compter du mois de mai 2021

Article de la loi n° 84-53	Groupement / service concerné	Identité de l'agent indisponible	Identité de l'agent recruté	« Grade » de recrutement + quotité de travail	Nature des fonctions	Durée du contrat	Impact financier prévisionnel du contrat initial	Création d'un emploi non permanent	Observations
3-1-1° - Accroissement temporaire d'activité	Groupement finances	-	Non connue actuellement	Adjoint administratif – 1 ^{er} échelon (catégorie C) à temps complet	Agent de gestion comptable	3 mois (à compter du 1 ^{er} mai 2021)	6 634.23 €	Oui	-
	Centre logistique	-	Monsieur Thomas VIARRE	Adjoint technique – 1 ^{er} échelon (catégorie C) à temps complet	Agent technique	3 mois (à compter du 1 ^{er} mai 2021)	6 634.23 €		Contrat renouvelable une fois
3-1 - Remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible	Groupement médical	Madame Nagima EL BOUHASSANI (en congé maternité)	Non connue actuellement	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 1 ^{er} échelon (catégorie C) à temps complet	Gestionnaire	3 mois (à compter du 1 ^{er} juin 2021)	6 639.19 €	-	-
	Groupement garage départemental	Monsieur Hermann BROU	Non connue actuellement	Adjoint technique – 1 ^{er} échelon (catégorie C) à temps complet	Mécanicien polyvalent	3 mois (à compter du 1 ^{er} juin 2021)	6 634.23 €		Contrat renouvelable une fois



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D3
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Recrutement d'agents contractuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.2 - recrutement pour remplacement d'un titulaire momentanément indisponible
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
Nom original :		
D3.pdf	application/pdf	254373
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	254373

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h02min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h02min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h02min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h03min49s	Reçu par le MI le 2021-05-20



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 16 avril 2021

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°4

ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE RÉMUNÉRÉE AU SEIN DU PÔLE SANTÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation pris en ses articles L124-1 et 124-6 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à l'article L 124-1 du code de l'éducation, « les enseignements scolaires et universitaires peuvent comporter, respectivement, des périodes de formation en milieu professionnel ou des stages [...] Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ».

L'article L 124-6 du code susvisé précise « lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale ».

Le montant du plafond horaire de la sécurité sociale pour l'année 2021 est de 26 €. En conséquence, le montant horaire minimal est fixé à 3.90 €.

Dans le cadre de la politique de santé au travail et de la prévention du capital santé des agents du SDIS portée par le pôle santé (politique associant l'accompagnement sport, le recours aux experts...), il vous est proposé d'accueillir au sein de ce dernier Madame Eloïse MINEL, 20 ans, étudiante en licence professionnelle nutrition appliquée à l'IUT de Béthune.

Les modalités de ce stage rémunéré vous sont détaillées dans le tableau présent en annexe.

L'impact budgétaire de ce dernier est estimé à 2 293.20 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accueillir au sein du pôle santé Madame Eloïse MINEL, étudiante en licence professionnelle nutrition appliquée à l'IUT de Béthune, à temps complet, pour une durée de 4 mois (du 1^{er} mai au 31 août 2021).

Article 2 :

De dire que l'impact budgétaire de ce stage est estimé à 2 293.20 €.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0

Annexe : accueil d'une stagiaire rémunérée à compter du 1^{er} mai 2021

Pôle concerné	Identité du maître de stage	Identité de la stagiaire	Formation suivie	Présence de la stagiaire au SDIS de la Somme	Durée du stage	Impact financier prévisionnel	Observations
Pôle santé	Médecin de classe normale François-Xavier CHAPON	Madame Eloïse MINEL	Licence professionnelle nutrition appliquée à l'IUT de Béthune	Temps complet (35 heures hebdomadaires)	4 mois (du 1 ^{er} mai 2021 au 31 août 2021)	2 293.20 €	Absence de charges sociales et patronales dans le cadre d'une gratification de stage



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D4
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Accueil d'une stagiaire rémunérée au sein du pôle santé
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D4.pdf	application/pdf	180666
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	180666

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h03min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h03min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h03min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h10min26s	Reçu par le MI le 2021-05-20



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 16 avril 2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°5

ORGANISATION DU CONCOURS DE CAPORAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément au décret 2016-1400 du 18 octobre 2016 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, la durée de validité du concours de caporal de sapeur-pompier est de 4 ans. Le dernier concours ayant été organisé en 2017, un nouveau concours se tiendra en 2021 selon une programmation nationale.

Suite à l'appel à candidature de l'Etat-Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité Nord, aucun SDIS de la région Hauts de France n'a souhaité organiser de concours de caporal en 2021.

Aussi, comme tous les autres SDIS de la région des Hauts de France, de la Grande Couronne Parisienne et le SDIS 18, le SDIS de la Somme s'intégrera aux concours de caporal de sapeurs-pompier 2021 organisés par le SDIS 95 en partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la région Ile de France ; concours dont le calendrier prévisionnel est présenté ci-après :

Période de retrait des dossiers	4 mai 2021 au 28 juillet 2021
Clôture des inscriptions	5 août 2021
Epreuves écrites	18 novembre 2021
Epreuves sportives	Du jeudi 6 janvier au jeudi 19 janvier 2022
Epreuves orales	Mars 2022
Parution de la liste d'aptitude	Avril 2022

Le nombre de postes ouverts doit être calculé au plus juste, dans le cadre de la déclinaison des documents structurants du SDIS (SDACR et RO), afin d'anticiper les futurs départs à la retraite et les mutations hors département qui ont été estimés à 51 entre 2021 et mai 2026.

Aussi, le SDIS de la Somme a déclaré vouloir couvrir ces besoins sur les 4 prochaines années auprès du SDIS organisateur par le biais de ces concours selon une répartition qui est présentée ci-après :

- 30 % des recrutements au titre du 1° de l'article 5 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 – soit **15 postes** (concours externe ouverts aux titulaires, au 1^{er} janvier 2021, d'un diplôme de niveau 3 ou équivalent) ;
- 70 % des recrutements au titre du 2° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 – soit **36 postes** (concours externe sur épreuves ouvert aux candidats justifiant de 3 ans d'activité en qualité de sapeur-pompier volontaire, de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade des sapeurs-pompier de Paris ou du bataillon des marins-pompier de Marseille).

A titre de comparaison, ce sont 46 agents qui ont été recrutés sur la période 2019/2021. Par ailleurs, les besoins des autres SDIS engagés dans l'organisation de ces concours sont présentés ci-après :

SDIS partie à la convention	Postes ouverts au titre du concours n°1	Postes ouverts au titre du concours n°2	Total
SDIS 02	15	15	30
SDIS 18	10	10	20
SDIS 59	70	70	140
SDIS 60	37	37	74
SDIS 62	85	85	170
SDIS 77	120	180	300
SDIS 78	125	125	250
SDIS 80	15	36	51
SDIS 91	100	100	200
SDIS 95	110	110	220
TOTAL	687	768	1455

En contrepartie, le SDIS de la Somme sera sollicité pour l'organisation de ce concours à hauteur du nombre de places demandées (*soit la mise à disposition de 6 agents sur 10 jours ouvrés pour l'encadrement des épreuves sportives et de 2 agents sur 10 jours ouvrés pour l'encadrement des épreuves orales*).

L'impact financier pour le SDIS de la Somme est estimé à **50 047€** comprenant :

- La participation aux frais engagés par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et/ou par le SDIS 95 (estimés à 1 300 000 euros). Ces dépenses incluent la masse salariale des personnels nécessaires à la gestion de ces missions hormis celles des personnels répartis entre les SDIS cosignataires. Etablis selon la règle de calcul ci-après, ils s'élèvent à **45 567€**.

$\frac{\text{coût total} \times \text{nombre de postes ouverts par le SDIS}}{\text{Nombre total de postes ouverts}} = \text{somme à verser}$
--

- Les coûts de personnel générés par la participation des agents du SDIS de la Somme (sur temps de travail) aux différentes épreuves à savoir, leur hébergement et la restauration du soir **4 480€**

Il est à souligner que dans le cas où le SDIS de la Somme ne participerait pas à l'organisation de ce concours, les frais induits par le recrutement d'un caporal inscrit sur cette liste d'aptitude s'élèveraient à 8000€ par recrutement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la participation du SDIS de la Somme aux concours de caporal de sapeurs-pompier 2021 organisés par le SDIS 95 en partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la région Ile de France.

Article 2 :

De dire que le nombre de postes ouverts est estimé à 51 entre 2021 et mai 2026.

Article 3 :

De dire que l'impact financier pour le SDIS de la Somme est estimé à 50 047€.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D5
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Organisation du concours de caporal
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D5-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :		
D5.pdf	application/pdf	240473
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	240473

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h04min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h04min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h04min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h05min10s	Reçu par le MI le 2021-05-20



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME****Réunion du 16 avril 2021****EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°6

ALIÉNATION DE MATERIELS APPARTENANT AU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable n°03-069-M61 du 15 décembre 2003 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours, et récemment modifiée par l'arrêté du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°3 du Bureau du CASDIS en date du 14 Février 2019 relative à l'aliénation de matériels appartenant au SDIS de la Somme ;

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme décide de retirer du Service Opérationnel, en raison notamment de sa vétusté ou de son caractère obsolète, le matériel roulant ci-dessous :

I. Matériels roulants

Affectation	Type de véhicule Marque	Numéro de série	Immatriculation	Année de mise en service	Kilométrage	Motif
Montdidier	VSR Renault	VF1FDCCL523364791	1542VY80	2001	11307	Vétuste
EDIS	VL Renault	VF1BB07CF27453951	2430WG80	2002	207750	Vétuste
Flixecourt	VTP Ford	WF0SXXBDFS7E06180	4035XG80	2007	88478	Trop de travaux à faire trop onéreux
Direction	VL Renault	VF1BBR7CF34535987	8098WZ80	2006	265667	Trop de travaux à faire trop onéreux
Atelier	VL Renault	VF1CB07CF26009811	EL-479-EQ	2001	193202	Vétuste
Moislains	FPT	VF622AXA000100998	DC-070-ZK	2001	17223	Trop de travaux à faire trop onéreux
Fort-Mahon	VLTT Land Rover	SALLDHA582A635808	FE-621-PH	2002	28777	Châssis dégradé

II – Vente des biens aliénés

Suivant l'état et la valeur marchande du matériel aliéné, le SDIS de la Somme organise ensuite des ventes aux enchères de ces matériels selon son intérêt dans une salle des ventes située sur la commune de Béthune ou sur les sites Agorastore.

Un agent du SDIS, affecté au service concerné est en charge de gérer les transactions afférentes.

III – Modification

Par décision du Bureau du CASDIS du 14 février 2019, le VTU Renault immatriculé 8123WZ80 numéro de série VF1FDCUH634380358 de 2006 a été réformé. Nous avons besoin actuellement d'un VTU pour des raisons opérationnelles.

Il vous est donc proposé de modifier la délibération et de procéder à la réintégration de ce véhicule dans le Service Opérationnel du SDIS 80.

Affectation	Type de véhicule Marque	Numéro de série	Immatriculation	Année de mise en service	Kilométrage
Forceville	VTU Renault	VF1FDCUH634380358	8123WZ80	2006	26919

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De réformer le matériel roulant susvisé et de valider son aliénation.

Article 2 :

De procéder à la réintégration, dans le parc automobile du SDIS de la Somme, du Véhicule Toutes Utilités de marque Renault immatriculé 8123WZ80 numéro de série VF1FDCUH634380358 de 2006.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D6
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Aliénation de matériels appartenant au SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Aliénations
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D6-DE-1-1_0.xml	text/xml	873
Nom original :		
D6.pdf	application/pdf	178068
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	178068

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h05min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h05min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h05min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h07min23s	Reçu par le MI le 2021-05-20



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 16 avril 2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 2 avril, s'est réuni le vendredi 16 avril 2021 à 9h, à la Direction Départementale, et en visioconférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x (en visioconférence)	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	x	
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 10h30.

DELIBERATION N°7

RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CENTRE DE SECOURS DE CORBIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°17 du Bureau du CASDIS en date du 18 décembre 2020 refusant de s'acquitter des sommes dues au titre de la rédaction de l'acte afférent à la résiliation du bail emphytéotique lié au centre d'incendie et de secours de Corbie, n'étant pas partie à sa conclusion.

Vu la convention de mise à disposition des biens immobiliers du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de CORBIE – FOUILLOY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Suite au refus de prise en charge des frais notariés afférents à la rédaction de l'acte de résiliation du bail emphytéotique, la mairie de Corbie a pris acte de cette décision.

L'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maître « Maxime BOULONGNE » sise 3 Avenue du Great EASTERN sur la commune de LONGUEAU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'intervenir à l'acte rédigé par l'étude de Maître « Maxime BOULONGNE » portant sur la résiliation du bail emphytéotique lié au Centre d'Incendie et de Secours de Corbie.

Article 2 :

De dire que les frais notariés seront à la charge de la commune de Corbie ;

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer l'acte notarié afférent à la résiliation du bail emphytéotique.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour 4
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_16_04_21_D7
Date de la décision :	2021-04-16 00:00:00+02
Objet :	Résiliation du bail emphytéotique centre de secours de Corbie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D7-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D7-DE-1-1_0.xml	text/xml	891
Nom original :		
D7.pdf	application/pdf	127950
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210416-BC_16_04_21_D7-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127950

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2021 à 10h07min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2021 à 10h07min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2021 à 10h07min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2021 à 10h08min03s	Reçu par le MI le 2021-05-20